

## ACTION PUBLIQUE DE LA FEMME À L'ÈRE DE LA «RUPTURE»

P. 09

# Reckya MADOUGOU, un sujet tabou pour l'INF

Le dossier de Reckya Madougou, ancien ministre et opposante au régime de la Rupture, en prison depuis mars 2020, est un os dans la gorge de l'Institut national de la femme (INF). Alors même que de plus en plus, tout donne à croire que l'action publique de la femme est de plus en plus valorisée, canalisée et sécurisée, l'affaire « Reckya Madougou » pose la problématique de l'indépendance réelle de l'INF...



## OUVERTURE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024

P. 09

# VLAVONOU et ses collègues reprennent le chemin de l'hémicycle, lundi prochain



## RETARD OBSERVÉ DANS LA CONSTRUCTION DES VOIES À AVRANKOU

P.10

# Le cri de cœur de Michel MISSIKPODE à TALON



## FIN DU RAMADAN 2024

# La fête de l'Aid-el-fitr célébrée demain

P. 10



## 8 ANS DE RÈGNE DE PATRICE TALON

# Un bilan grandissant et irréprochable

P.03

## DEUIL

P. 03

# Le Général Moumouni ZANKARO n'est plus



## DIALOGUE MONDIAL DE LA JEUNESSE À COTONOU

## Les jeunes expriment leur vision pour un monde plus juste et plus équilibré

Lancés le jeudi 04 avril 2024 au Palais des Congrès de Cotonou (Bénin) par le Ministre d'État Monsieur Abdoulaye BIO TCHANÉ, les travaux du Premier Dialogue Mondial de la Jeunesse, organisé par l'UNFPA et le Gouvernement du Bénin ont pris fin le vendredi 05 avril 2024 avec des résolutions concrètes.

Venus de 130 pays du monde, les jeunes ont, au cours des deux jours de travaux de ce dialogue portant sur le thème : « La vision de la nouvelle génération sur la population et le développement », exprimé leur vision sur la population et le développement et fait des recommandations pour un monde plus juste et plus équilibré où les besoins des jeunes sont davantage pris en compte par les décideurs mondiaux.

Au cours des panels, les jeunes, au nombre de 1.000, ont échangé sur des problématiques liées à la santé sexuelle et reproductive, l'éducation, les changements climatiques et plusieurs autres sujets les concernant.

À la cérémonie de clôture, ils ont exprimé leur reconnaissance à l'UNFPA et au Gouvernement du Bénin pour cette plateforme qui leur a été offerte pour de riches discussions entre eux pour des recommandations qui permettront aux diri-



geants mondiaux de mieux les prendre en compte dans les décisions. « Au cours des deux jours de travaux de ce premier Dialogue mondial, nous avons échangé autour des sujets d'importance, notamment ceux de la population et du développement en vue de faire émerger des idées, qui concourent à l'édification d'une meilleure société pour les femmes, les hommes et les personnes vulnérables, surtout ceux de la jeune génération », ont-ils déclaré.

« Ces creusets d'échanges permettent aux gouvernants de savoir quelles sont les réponses qu'il faut apporter aux préoccupations des jeunes », a indiqué le Représentant de la CEDEAO, Professeur Fatou SOW SARR.

À la suite des Représentants des Pays-Bas, du Danemark et de la CEDEAO, la Directrice Exécutive de l'UNFPA, Dr Natalia KA-

NEM, a exprimé sa joie de voir autant de jeunes réunis autour de leur avenir et de l'avenir du monde. « J'invite les jeunes à rester connectés. Connectez vos cœurs et connectez vos esprits. Vos recommandations seront prises en compte par les grandes instances de décision mondiales afin que vous jeunes ainsi que vos avis soient de plus en plus considérés pour orienter les systèmes de justice sociale et d'inclusivité ».

Dans son discours de clôture, Monsieur Yacoubou AMADOU, a, au nom du Ministre d'État Abdoulaye Bio TCHANÉ rassuré les jeunes en ces mots : « on vous a entendus, on vous a compris. Vos commentaires et recommandations seront relayés dans tous les dialogues et réunions ultérieurs ». Le Directeur Adjoint de Cabinet a poursuivi en soulignant que le Ministre d'État s'engage à

être un « Ambassadeur des débats de la jeunesse ». Il a également indiqué que le Gouvernement du Bénin continuera de soutenir la CIPD pour la mise en œuvre de son programme d'action en faveur des jeunes.

« Au regard des résultats satisfaisants obtenus, je reste convaincu que ce premier dialogue mondial préfigure

chez la jeune génération, le renforcement de la confiance en soi, le patriotisme, l'es-pérance et la foi que nous pouvons y arriver avec de l'exigence, de la volonté et de l'engagement », a déclaré le représentant du Ministre d'État avant de souhaiter à tous les participants un bon retour dans leurs pays respectifs.

**D. R.**



**L'Emblème** du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lembledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin

Email: lembledujour@gmail.com

Tel: +229 98904640

**PRODUCTION :**

Ets EMERIC PRODUCTION

**DIRECTEUR DE PUBLICATION:**

Emeric Joël ALLAGBE

Tél. : +229 98904640

**CONTACTS SECRETARIAT:**

Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

**REDACTION**

Emeric Joël ALLAGBE

Aimé HOUENOU

Eric OBINTI

**PHOTOS:**

Benoît Koffi

**MAQUETTE ET GRAPHISME:**

G. A. DANSOU

## 8 ANS DE RÈGNE DE PATRICE TALON

## Un bilan grandissant et irréprochable

Depuis le 06 avril 2016, le paysage politique béninois a subi une métamorphose significative avec l'avènement de la Rupture et du Nouveau Départ. Le Président Patrice TALON a courageusement pris en charge cette lourde mission, celle d'adresser les défis que ses prédécesseurs n'avaient pas osé affronter, même au prix de l'impopularité. Huit ans se sont écoulés, et les réalisations concrètes confirment la promesse initiale.

Le peuple béninois se réjouit d'avoir élu un leader visionnaire, promoteur de la paix, adepte du dialogue, et couronné de succès. Au fil de ces huit années, le Bénin a connu une transformation radicale sous la gouvernance de Patrice TALON. Les fruits récoltés ont dépassé les espérances initiales, témoignant ainsi d'un engagement sans faille envers le progrès et le bien-être de la nation toute entière. La respectabilité internationale du Bénin s'est accrue, illustrant la reconnaissance de ses actions sur la scène mondiale.

À noter que les réformes entreprises par le Président TALON ont été vastes et profondes, touchant tous les secteurs de la société béninoise. De l'économie à l'éducation, de la santé à l'agriculture, chaque domaine a été revisité et modernisé. Les infrastructures se

sont développées, les services publics se sont améliorés, et l'économie a connu une croissance soutenue.

Sur le plan économique, le Bénin a connu sans conteste une expansion significative car, les investissements dans l'industrie, l'agriculture et les infrastructures ont stimulé la création d'emplois et favorisé le développement économique. La lutte contre la corruption et la promotion de la transparence ont renforcé la confiance des investisseurs nationaux et étrangers.

Aussi, dans le domaine de l'éducation, des réformes majeures ont été mises en place pour garantir un accès équitable à une éducation de qualité pour tous les citoyens. Des investissements massifs ont été réalisés dans les infrastructures scolaires et la formation des enseignants, contribuant



ainsi à l'amélioration du système éducatif béninois.

En matière de santé, des progrès significatifs ont été accomplis pour renforcer le système de santé et garantir l'accès aux soins pour tous les Béninois. La construction et la rénovation d'hôpitaux, l'approvisionnement en médicaments essentiels, et la promotion de la prévention ont été au cœur des actions entreprises depuis 08 ans.

La politique agricole mise en place sous la présidence

de Patrice TALON a également permis de moderniser le secteur agricole béninois, d'accroître la productivité et de garantir la sécurité alimentaire pour tous. Les programmes de soutien aux agriculteurs, le développement des infrastructures rurales, et la promotion de l'agriculture durable ont été des axes prioritaires de cette politique.

Enfin, ces huit années sous la direction de Patrice TALON ont marqué une période de progrès et de trans-

formation profonde pour le Bénin. Les réalisations accomplies témoignent de la vision et de la détermination d'un leader engagé à faire avancer son pays sur la voie du développement et de la prospérité.

Le peuple béninois peut être fier des avancées réalisées et regarder vers l'avenir avec optimisme, porté par l'héritage d'un grand bâtisseur.

David DOLTAIRE  
(Collaborateur extérieur)

## DEUIL

## Le Général Moumouni Zankaro n'est plus



Le Général Moumouni Zankaro, ancien Chef d'Etat major de l'Armée de terre n'est plus. Il est décédé hier lundi 08 avril 2024 à son domicile, au lendemain de son anniversaire de naissance.

Ancien chef d'état-major de l'armée de terre, le Général Moumouni Zankaro était mardi dernier à la cérémonie de port de galons à Déssa à Allada.

Il est un « véritable homme de terrain », selon un officier supérieur. Le Général Moumouni Zankaro a eu des distinctions en Centrafrique et au Congo.

Admis à la retraite depuis le 1er janvier 2013, le général Moumouni Zankaro a fêté ses 69 ce dimanche 07 avril 2024, informe bip radio. Selon des sources proches de sa famille, le général a senti un malaise et a aussitôt pris un ren-

dez-vous médical pour ce lundi matin. Un rendez-vous qu'il n'a pas pu honorer puisque décédé.

Pour rappel, le Général Moumouni Zankaro avait été promu Général de brigade par le président Boni Yayi, le 1er juillet 2012. La rédaction de votre quotidien L'Emblème du jour souhaite ses vives condoléances à l'Armée béninoise et aux familles éplorées.

J.A.

## EXPLOITS DU BÉNIN AUX 13È JEU AFRICAINS 2023

# Odile AHOUANWANOU et Marie Rose LALEYE reçues avec honneurs à l'aéroport

Dans la soirée du dimanche 07 Avril 2024, Odile AHOUANWANOU, médaillée d'or en Hép-tathlon et Marie Rose LALEYE, double championne d'Afrique en bras de fer lors des 13è Jeux Africains à Accra, ont fait leur retour au bercail. Elles ont été reçu avec des honneurs par le Ministère des Sports.

Par un accueil digne, les deux championnes ont été accueillies avec beaucoup d'honneur à leur descente de l'avion dans la nuit de ce dimanche 7 avril 2024. Elles ont reçu des mains du Ministre des Sports, Benoît DATO, deux bouquets de fleurs dans la salle d'honneur de l'Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin de Cotonou.

Odile AHOUANWANOU s'est



imposée brillamment aux Jeux Africains Accra 2023 en décrochant la médaille d'or à l'issue d'une combinaison de sept épreuves à savoir : 100m haies, 200m, 800m, saut en hauteur, saut en longueur, javelot et lancer de poids. De son côté, Marie Rose LALEYE, double Championne d'Afrique de Bras de Fer, s'est aussi illustrée aux Jeux Africains d'Accra 2023 en remportant deux médailles d'or.

D. R.

## DON D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À ABOMEY-CALAVI

# Arsène Yaovi accompagne plusieurs académies de Football

**De bonnes volontés continuent de promouvoir le sport à la base. C'est le cas du conseiller municipal d'Abomey-Calavi, Arsène Yaovi. Dans l'après-midi de ce dimanche 7 avril 2024 sur le terrain de l'Université d'Abomey-Calavi, il a offert des équipements sportifs à plusieurs académies de football**

En guise de soutien et d'accompagnement pour la promotion du sport à la base, le conseiller municipal d'Abomey-Calavi Arsène Yaovi offre un lot d'équipements sportifs à ME Sports et Cobra Sports d'Abomey-Calavi.

Le lot d'équipement offert est composé de plusieurs jeux de maillots, de ballons et de crampons.

Selon le donateur, qui n'est pas à son premier geste, ce don d'équipements sportifs a été possible grâce au TSG5 de la ville de Bamberg en Allemagne dont il remercie les dirigeants. Arsène Yaovi témoigne sa « sincère reconnaissance » au coach Ignace ASSOGBA qu'il qualifie de « digne patriote béninois ».

Au nom des clubs bénéficiaires, Jean Florentin KOUMASSOU a adressé des mots de remerciements et de reconnaissance au généreux donateur. Ce don d'équipements sportifs vise à encourager ces centres pour une meilleure formation des jeunes. L'initiative vise à encourager ces centres pour une meilleure formation des jeunes.

D. R.



## INFORMÉ DE LA NAISSANCE D'UN QUADRUPLET À POBÈ

# L'he Moukaram KOUSSONDA au chevet des nouveaux nés à Ayétédjou

Ce samedi 06 avril 2024, la joie était à son comble au quartier Ayétédjou plus précisément au domicile de David Ogoudoukpe et Keyindé Ayédidjou, tous les deux parents du quadruplet né quelques jours auparavant avec l'arrivée de l'he Moukaram Adjibadé KOUSSONDA, les bras



chargés à la tête d'une forte délégation composée également de l'he Titalayo ADJAÏ. L'élue du Bloc Républicain (BR) de la 22<sup>ème</sup> circonscription électorale qui regroupe les communes de Pobè et Kétou, ayant appris la naissance d'un quadruplet sur son territoire, est allée comme à son habitude, visiter ce couple pour non seulement le saluer pour la bénédiction divine mais aussi et surtout pour l'assister.

Parlant d'assistance, le donateur avait sur lui des savons, des pâtes de spa-

ghetti, du riz, du lait, des habits, un séchoir, de l'huile végétale, des couches et enfin une enveloppe financière pour permettre aux parents de ce quadruplet composé de trois garçons et d'une fille de faire face à leurs charges. C'est une bénédiction divine pour ce couple qui auparavant avait fait deux gestes, deux jumeaux. a indiqué le député de la 22<sup>ème</sup> circonscription électorale avant de laisser entendre le but fondé de son geste.

Je suis venu ce soir pour d'abord saluer et encourager les parents du quadruplet et ensuite leur ap-

porter ma contribution car ils ont besoin de soutien, a informé l'he Moukaram Adjibadé KOUSSONDA.

Il faut rappeler que ce geste qui prouve une fois encore la grande capacité d'écoute du député KOUSSONDA à l'endroit de ses mandants et surtout son altruisme envers les couches les plus défavorisées n'a pas laissé indifférents les parents du quadruplet. David Ogoudoukpe et Keyindé Ayédidjou ainsi que leurs familles ont remercié le donateur et prié pour lui.

S. E.

## CAMBRIOLAGE D'UNE BOUTIQUE À DJOUGOU

# Trois personnes interpellées par la police républicaine

A Somba-Yobou, une localité de Djougou, les éléments du commissariat du 3<sup>e</sup> arrondissement ont interpellé, jeudi 04 avril 2024 dernier, trois personnes. Les mis en cause ont été surpris en possession d'objets volés lors d'un cambriolage.

Dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 mars 2024, des individus malintentionnés ont cambriolé une boutique à Yalwa, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Djougou. Une source policière renseigne qu'ils

ont emporté « une multitude de produits cosmétiques ». L'enquête ouverte par la police a permis d'interpeller deux personnes jeudi dernier à Somba-Yobou. Ces individus avaient en leur possession, des produits volés dans la boutique.

Dans ses investigations, la police a réussi à arrêter le cerveau du cambriolage qui est passé aux aveux. Dans ses déclarations, il a informé que « la principale receleuse » est en cavale. L'enquête se poursuit.

D. R.





EMERIC  
Production

# SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

📞 98 90 46 40



**ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.**

**Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640**

## APPARTEMENT MEUBLÉ À PORTO-NOVO

# Vous recherchez un appartement meublé communément appelé « Guest House » ?

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

**Une seule adresse : FENOU Guest House à Porto-Novo, dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié.**

**Renseignements et réservations**  
au +229 98904640 / 55499999 / 55500707



**GUEST HOUSE  
FENOU**

Appartements & Chambres meublés

📞 98 90 46 40



**ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.**

**Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 03 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement. Les décisions ci-après ont été prises :

## I- MESURES NORMATIVES.

I-1. Nouvelles mesures et modalités d'exportation des produits forestiers en République du Bénin.

La mise en œuvre des textes règlementant l'exportation du bois au Bénin a révélé l'urgence de leur actualisation pour tenir compte de la nécessité de préserver et de développer les ressources forestières. Elle traduit également la volonté du Gouvernement de promouvoir la transformation locale des bois destinés à la commercialisation.

Le présent décret vise donc à définir les conditions applicables à l'exportation des bois et produits de bois en République du Bénin. Celles-ci découlent des orientations stratégiques définies dans la nouvelle politique forestière de notre pays adoptée par le Conseil des Ministres du 22 février 2023 et qui projette le reboisement de 150.000 hectares de terres d'ici 2030, assorti de la mise en place d'un système résilient de gestion et d'exploitation des espaces forestiers.

Ainsi, le nouveau cadre réglementaire prévoit que l'exportation des produits forestiers est, nonobstant l'agrément, soumise à l'autorisation et à l'obtention préalable de l'avis technique délivré par les services compétents de la Direction générale des Eaux, Forêts et Chasse.

Par ailleurs, sont autorisées sur toute l'étendue du territoire national :

l'exploitation d'essences de forêts naturelles dans le domaine protégé de l'Etat exclusivement à des fins de consommation nationale ; l'exploitation et la commercialisation des bois issus des plantations domaniales, des plantations privées et des forêts du domaine protégé de l'Etat conformément aux dispositions des textes réglementaires en vigueur ; l'exportation des essences de bois issus des plantations domaniales et privées ; l'exportation des produits forestiers non ligneux et du charbon de bois écologique ; l'exportation et la réexportation des produits finis de bois d'essences naturelles du domaine protégé de l'Etat. Sont cependant interdites sur toute l'étendue du territoire national, sous peine de sanctions, l'exportation :

du bois des forêts naturelles du domaine classé de l'Etat ;

de toute essence de bois sous forme de produit forestier non transformé ;

du bois de toute essence de forêts naturelles ;

du bois par voie terrestre ;

du charbon de bois.

Enfin, la liste des essences de plantation éligibles à l'exportation et les quotas de volumes exportables par essence sont définis chaque année par le ministre chargé des Eaux, Forêts et Chasse.

I-2. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi sur l'actualisation de la loi n° 2016-25 du 04 novembre 2016 portant organisation de la concurrence en République du Bénin.

Les observations résultant de l'application de cette loi ainsi que l'évolution du contexte économique régional et international justifient son actualisation pour y introduire notamment l'interdiction des pratiques anticoncurrentielles en lien avec les concepts tels que : contrats d'exclusivité, fusions et acquisitions, monopole, encadrement de la liberté des prix. Il en est

de même du développement du commerce électronique.

En outre, la mise à jour de cette législation permettra de clarifier les prérogatives du Conseil national de la Concurrence dont le rôle sera essentiellement de conseiller le Gouvernement sur toute question intéressant la concurrence ou pouvant en affecter sa réalité.

Les ministres concernés veilleront à l'aboutissement de la procédure législative.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant dispositions transitoires et dérogatoires aux dispositions organisant le plan de carrière des magistrats pour les nominations dans les juridictions de fond ;

suspension temporaire de maître Bérenger Yaovi AGBOGBA de ses fonctions d'huissier de justice, titulaire de la charge de Comè créée par décret n° 2016-749 du 7 décembre 2016 ;

création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national de Coordination de la Sécurité dans la zone du projet d'interconnexion électrique 330 kV, Dorsale Nord Nigeria-Niger-Bénin/Togo-Burkina Faso (projet WAPP Dorsale Nord).

## II- COMMUNICATIONS.

II-1. Contractualisation pour la fourniture et la pose des mobiliers d'étals dans les nouveaux marchés urbains.

Dans la perspective de la mise en service prochaine de ces marchés déjà construits ou en cours de finition, il s'est avéré pertinent de s'assurer de la qualité et de la durabilité des mobiliers d'étals à y déployer et de veiller à leur généralisation pour en garantir l'attrait autant que les bonnes conditions d'installation des marchands.

A cet effet, un modèle-type a été conçu et a fait l'objet d'une consultation. Les avis des représentants des commerçant(e)s ont été pris en compte de sorte que le présentoir harmonisé s'adapte aussi bien aux étals primeurs qu'à ceux de produits manufacturés.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec des groupes spécialisés en mesure de produire dans les meilleurs délais les 15.000 unités environ nécessaires pour l'ensemble des marchés de cette première phase à savoir Cadjehoun, Aïdjedo, Tokplégbé, PK3, Ahouangbo, Houndjro, Cococodji, Guèma et Djougou, Gbégamey, Menontin, Wologuèdè, Midombo, Ste Trinité, Ganhi, et Ouando.

II-2. Réalisation de la deuxième phase des travaux d'alimentation en énergie électrique de la route des pêches.

Ce projet vise à satisfaire les besoins en énergie électrique des populations environnantes ainsi que des infrastructures hôtelières et touristiques qui s'installent.

La première phase étant déjà exécutée entre Fidjrossè et Togbin, la présente concerne le tronçon Adouanko-Avlékété-Ouidah-Gakpé.

Les travaux à réaliser intègrent la construction du poste blindé à Avlékété et d'une ligne souterraine Adouanko-Avlékété-Ouidah ; la construction d'un poste classique à Ouidah et d'une ligne aérienne double terne Gakpé-Ouidah, l'extension du poste classique de Gakpé, l'extension et la densification des réseaux de distribution haute et basse tension desservant les édifices et la population des zones concernées, avec notamment la fourniture et la pose

de 10.000 kits de branchement.

En vue de leur exécution diligente et dans de brefs délais, le Conseil a autorisé la contractualisation avec des groupes ayant des références et qualifications solides, à charge pour les ministres intéressés de veiller au respect des cahiers des charges par chacun d'eux.

II-3. Missions de maîtrise d'œuvre complète pour la réalisation de divers travaux dans la commune de Bantè.

Les missions à exécuter concernent les études techniques, le contrôle et la surveillance des travaux de voirie et assainissement, de réhabilitation des routes en terre, ainsi que de réhabilitation des marchés de Bantè-centre, Gouka et Pira.

L'objectif poursuivi est d'accélérer le développement de la commune à travers la disponibilité et la fonctionnalité d'un minimum d'infrastructures socio-économiques et communautaires de qualité (eau potable, électricité, centres de santé, infrastructures marchandes) puis de bâtir un cadre de vie sain et résilient notamment en termes de voirie, d'assainissement et de connectivité.

Le Conseil a donc autorisé la contractualisation avec divers cabinets en vue de la réalisation de ces travaux.

II-4. Acquisition et installation d'un scanner 64 barrettes/128 coupes avec option cardio au profit du Centre hospitalier départemental de l'Ouémé à Porto-Novo.

Après le Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA qui a bénéficié d'une unité d'IRM et d'un scanner 64 barrettes, le Centre hospitalier universitaire départemental du Borgou qui a été aussi doté d'un scanner 64 barrettes, le Gouvernement poursuit sa politique de renforcement des équipements de nos établissements hospitaliers.

Il sera ainsi procédé à l'acquisition d'un scanner de 64 barrettes/128 coupes avec option cardio au profit du Centre hospitalier universitaire départemental de l'Ouémé ; ce qui permettra d'en accroître les capacités opérationnelles et de réduire les tracasseries que subissent ses patients dans le cadre du diagnostic de certaines pathologies lourdes.

La présente contractualisation est donc autorisée à cette fin. Le ministre de la Santé assurera le suivi de la bonne exécution des prestations dans les délais requis.

II-5. Recrutement de sept cent-quatre-vingt-seize (796) agents contractuels de droit public des collectivités territoriales décentralisées au profit des formations sanitaires publiques au titre des années 2024 et 2025.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026, il est prévu de recruter 3.000 agents contractuels de droit public de l'État au profit du ministère de la Santé. Sur cet effectif, un recrutement spécial de 1600 avait déjà été organisé.

Au terme du processus, 1331 agents dont 234 médecins et 588 infirmiers et sages-femmes ont pris service ; ce qui représente 83% de l'effectif attendu.

Ce nombre a permis de combler en partie le déficit d'agents de santé mis à disposition des formations sanitaires. Cependant, il s'observe encore une iniquité dans la répartition et le maintien au poste de ces agents avec pour conséquence, la faible couverture de certaines communes en personnels de santé.

Pour y remédier, il est prévu de recourir, pour compter de 2024, au recrutement d'agents

contractuels de droit public des collectivités territoriales décentralisées au profit des formations sanitaires publiques. Le statut de ces agents leur confère, en effet, un rattachement aux communes pour lesquelles ils sont recrutés et offre une meilleure garantie de la couverture des besoins en attente au niveau local ainsi que du maintien du personnel à son poste.

En accédant à ce recrutement de 796 agents pour le compte de l'année 2024, le Conseil a instruit les ministres concernés de veiller à sa bonne organisation.

II-6. Adoption du Plan national d'Investissements agricoles et de Sécurité alimentaire et nutritionnelle 2022-2025.

Ce Plan, véritable cadre de référence en matière de planification des actions à moyen terme dans le secteur agricole de 2017 à 2025, est décliné en deux phases quinquennales. La première ayant été exécutée avec satisfaction, il convient d'acter la seconde dont le processus de formulation a été conduit à terme puis validé par les acteurs du secteur agricole le 22 mars 2024.

Il est assorti d'un dispositif consolidé de suivi-évaluation impliquant tous les acteurs publics et privés et permettant, en outre, de rendre compte périodiquement du niveau d'atteinte des objectifs et d'opérer, au besoin, des ajustements pour plus d'impacts sur la population. Ce dispositif prévoit la collecte, l'analyse et le traitement des données pour alimenter les différentes instances de reddition de compte, à savoir : les revues de performances et les sessions du Conseil national d'Orientation et de Suivi du secteur agricole.

Les ministres concernés sont instruits de veiller à sa mise en œuvre rigoureuse.

## III- RENCONTRES ET MANIFESTATIONS INTERNATIONALES.

Il a été autorisé sous cette rubrique l'organisation de :

la quatorzième session ordinaire de l'Assemblée générale du Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF), du 15 au 17 avril 2024 à Cotonou ;

la conférence de haut niveau du mécanisme MUSKOKA, sur les enjeux et défis pour atteindre la couverture de santé universelle pour la population cible par le renforcement de la résilience des systèmes de santé, les 17 et 18 avril 2024 à Cotonou ;

la cérémonie de lancement officiel de la campagne agricole 2024-2025, le 19 avril 2024 à Kandi ; puis

la participation du Bénin, du 23 au 25 avril 2024 au Kenya, au 6ème forum du Partenariat pour les compétences en sciences appliquées, ingénierie et technologie (PASET).

## IV- MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

Au ministère de la Justice et de la Législation Directeur des Systèmes d'Information : Monsieur Cyrille ZOUHON

Conseiller technique à la Formation, à la Législation et à l'Accès au droit : Monsieur Gildas NONNOU

Au ministère de la Santé

Directrice adjointe de Cabinet : Madame Françoise Sybille ASSAVEDO.

Fait à Cotonou, le 3 avril 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUI-OURO.



OUVERTURE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024

## VLAVONOU et ses collègues reprennent le chemin de l'hémicycle, lundi prochain

Les députés béninois retournent au parlement le lundi 15 avril 2024. Leur retour au palais des gouverneurs à Porto-Novo marque le démarrage de la première session ordinaire au titre de l'année 2024.

Après les vacances parlementaires, les 109 députés de la neuvième législature reprennent du service. Les portes de l'hémicycle s'ouvrent donc ce lundi 15 avril 2024 pour accueillir les travaux de la première session ordinaire au titre de l'année 2024.

La première session ordinaire de l'année a lieu dans la première quinzaine du mois d'avril selon la Constitution : "L'Assemblée se réunit de plein droit en deux sessions

ordinaires par an. La première session s'ouvre dans le cours de la première quinzaine du mois d'avril. La deuxième session s'ouvre dans le cours de la seconde quinzaine du mois d'octobre."

La séance "ne peut excéder trois mois", précise la disposition constitutionnelle. Cette exigence, mentionnée à l'article 87 de la Loi fondamentale du Bénin, figure aussi dans le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale en son article 4.

**Au menu de la session**

La séance devrait être marquée par une cérémonie solennelle avec la participation des membres du gouvernement béninois, des corps diplomatiques accrédités au Bénin et de plusieurs couches socio-professionnelles. Le président

de l'Assemblée nationale, Louis Gbehounou Vlavonou, va délivrer un discours pour acter le démarrage des travaux.

Dans son discours, Louis Gbehounou Vlavonou annoncera entre autres, les sujets à aborder durant les travaux qui interviennent après la séance extraordinaire déroulée du 21 février au 05 mars 2024. Cette dernière avait à examiner douze dossiers dont le vote du nouveau Code électoral. Le 15 avril prochain, les sujets non examinés au cours de la session extraordinaire pourraient être reconduits. Le porte-parole du président de l'Assemblée nationale animera jeudi 11 avril 2024 prochain, une conférence de presse pour décliner les grands axes de la session ordinaire.

D. R.



## ACTION PUBLIQUE DE LA FEMME À L'ÈRE DE LA "RUPTURE"

## Reckya MADOUGOU, un sujet tabou pour l'INF

Le dossier de Reckya Madougou, ancien ministre et opposante au régime de la Rupture, en prison depuis mars 2020, est un os dans la gorge de l'Institut national de la femme (INF). Alors même que de plus en plus, tout donne à croire que l'action publique de la femme est de plus en plus valorisée, canalisée et sécurisée, l'affaire "Reckya Madougou" pose la problématique de l'indépendance réelle de l'INF...

L'Institut national de la femme (INF) autrefois connu sous l'appellation de l'Institut national pour la promotion de la femme (INPF) est un organisme étatique, contrairement au précédent qui était un creuset de réflexions, d'études et de promotion de la femme depuis Décembre 2009. L'institut s'occupe depuis le conseil des ministres béni-

nois du 21 juillet 2021 de la promotion de la femme dans les domaines économique, politique, social, juridique et culturel, tant dans la sphère publique que privée. Ainsi, l'Institut national de la femme, dans sa nouvelle configuration, devient un organisme public doté de la personnalité juridique, de l'indépendance financière et de prérogatives importantes afin de pouvoir venir en aide aux femmes de façon plus déterminante.

A bien considérer l'une de ses missions phares à savoir, venir en aide aux femmes de façon plus déterminante, l'INF n'a joué son rôle dans l'affaire "Reckya Madougou".

En effet depuis mars 2020, l'ancien ministre du président Bénin Yayi est en prison et coupable de "financement du terrorisme" par

la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet). Depuis décembre 2021, plusieurs actions sont menées diversement pour exiger sa libération sans succès. Récemment encore le parti de l'opposition "Les Démocrates", présidé par Boni Yayi a initié une loi d'amnistie au Parlement sans succès car la position du régime

en place piloté par le président Patrice Talon est claire quant à l'affaire "Reckya Madougou". Ladite loi concerne des personnalités dont Recky Madougou. Selon le pouvoir en place, Reckya Madougou n'est pas poursuivie pour des faits politiques.

Face à cette impasse, la question qui taraude les

ménages : Puisqu'à ce jour, Reckya Madougou clame son innocence et croit qu'elle est une victime politique, pourquoi l'INF ne fait rien dans ce sens ?

Est-il réellement indépendant pour aller en aide aux femmes en difficulté de façon déterminante? A-t-il les moyens de réclamer la justice dans ce dossier ?

D. R.



## RETARD OBSERVÉ DANS LA CONSTRUCTION DES VOIES À AVRANKOU

## Le cri de coeur de Michel MISSIKPODÉ à TALON

*Faire du Bénin un véritable levier de développement en matière d'infrastructures routières. C'est l'une des visions du Président de la République Patrice Talon pour rendre le Bénin moderne. Ainsi, plusieurs communes du département de l'Ouémé ne sont pas épargnées. Mais qu'en est-il de la commune d'Avrankou. Le patriarche Michel Missikpodé, partisan des temps forts de la révolution populaire du Bénin, acteur clé de l'avènement du renouveau démocratique, ancien maire de la commune urbaine d'Avrankou et ancien député des 3e et 4e législatures s'est prêté à nos préoccupations.*

**Question:** " Monsieur Michel Missikpodé, plusieurs communes de l'Ouémé notamment Porto-Novo, Adjarra, Akpro-Misséréte, Sèmè-Podji ont changé de visage à travers l'implantation des infrastructures modernes. Pourquoi la commune d'Avrankou peine t-elle à décoller ?

**Michel Missikpodé**

" Le projet de deux voies quittant la voie de Porto-Novo pour aller à Igo- Igo en passant par Avrankou peine et ça n'a plus été le cas. C'est la défection. Or la loi de finances 2023 qui est votée a prévu deux voies d'Agata à Igo- Igo en passant par Avrankou.

Pourtant tous ceux qui étaient aux abords des voies ont dégagé sur la base de voie 40. On ne les a pas forcé de le faire. Dès que les techniciens ont identifié là où les travaux vont passer, les gens ont dégagé les murs et tout est visible. Mais, comme les techniciens ont dit qu'il n'y a pas assez de trafic sur cette voie là, que tout le monde connaît, c'est resté comme ça. De même, il faut voir la manière dont les populations sont en train de souffrir par rapport à cette voie. On vous bloque et personne n'est vraiment sur la voie pour travailler. Aucun ouvrier "

**Mais dites-nous M. Missikpodé, Avrankou, la cité des Djaka dont vous êtes l'un des patriarches, est la ville natale de la première dame, Claudine Talon. Pourquoi alors, Avrankou est restée comme tel et ne bénéficie pas véritablement d'un vrai répondant pour son épanouissement ?**

"Merci Monsieur le journaliste pour cette question très pertinente. Vous savez, elle est présidente de la fondation Claudine Talon. Elle aime qu'on l'appelle ainsi. Elle a fait ce qu'elle peut. Ça là, c'est sincère. Elle a fait ce qu'elle peut pour le développement non seulement d'Avrankou mais d'Adjarra, d'Akpro- Misséréte, de la vallée et de tout le pays. Nous avons connu des premières dames



dans ce pays. Mais Claudine Talon est très spéciale. Elle n'a jamais été présidente d'une formation politique, elle n'est jamais allée sur une liste pour aspirer à un mandat électif encore moins de députée. Donc je dis bien qu'elle a fait ce qu'elle peut. Mais en réalité, comme je l'ai souvent dit, les gens sont contre les gens. Je n'irai pas loin."

**En tant que sage de la commune, quel message comptez-vous lan-**

**cer pour un retour imminent à la restauration d'Avrankou?**

" J'invite très respectueusement le chef de l'État à prendre personnellement ce dossier là à bras le corps pour voir ce qui se passe. Il faut qu'il cherche à voir ce qui se passe vraiment. On a tellement crié, on a tellement parlé, mais c'est toujours comme ça. Ça va de mal en pis. Sinon ce n'est pas normal.

*Propos recueillis par Martial Agoli-Agbo*

**SUPER LIGUE PRO****Dragon FC 1<sup>er</sup> du classement au terme de la phase aller**

La fin de la 12e journée de la Super Ligue Pro marque la fin de la phase aller du championnat professionnel de première division du Bénin. Le club le plus titré du Bénin, Dragons Football Club, est leader du championnat avec 24 points au compteur.

Dragon a complètement déjoué tous les pronostics en cette phase aller alors que le club n'était même pas annoncé parmi les serial outsiders. Dragon totalise 07 victoires, 03 nuls et seulement 02 défaites en 12 matchs et se positionne devant Dadjè FC (23 pts) et Loto popo (22 pts) au haut de classement.

**Les résultats de la 12e journée:**

AYÉMA FC (0-1) DYNAMO D'ABOMEY

COTON FC (3-1) CAVALIERS FC

DADJÈ FC (0-2) DRAGONS FC

AS COTONOU (1-0) BANI GANSÉ

DAMISSA FC (3-0) REQUINS FC

SOBEMAP FC (1-0) LOTO-POPO

ESPOIR SAVALOU (1-1) JSP

TAKUNNIN FC (0-0) ASPAC

\*Le classement au terme de la 12e journée :

1er Dragons FC 24 pts +06

2e Dadjè FC 23 pts +05

3e Loto-Popo FC 22 pts +08

4e Bani Gansé FC 22 pts +01

5e Dynamo d'Abomey FC 20 pts +04

6e Coton FC 20 pts +04

7e SOBEMAP FC 18 pts +01

8e AS Cotonou 17 pts +02

9e US Cavaliers FC 16 pts +01

10e Espoir FC 15 pts -02

11e AS Takunnin 14 pts -03

12e JS Pobè FC 13 pts -06

13e Damissa FC 11 pts -02

14e ASPAC FC 10 pts -03

15e Ayema FC 10 pts -05

16e Requins FC 07 pts -11



## ANNULATION DE PLUSIEURS DÉCRETS AU SÉNÉGAL

# Macky Sall contre-attaque

Suite au décès de l'ancien Premier ministre **Mahammad Boun Abdallah Dionne** le vendredi 5 avril 2024 dernier, le Secrétariat National de l'Alliance Pour la République (APR) exprime ses condoléances à la famille du défunt au nom du Président Macky Sall et de tous les membres du parti. Saluant la mémoire d'un homme d'État accompli et d'un militant politique aux convictions constantes, l'APR rend hommage à son engagement en faveur du Sénégal. Le parti a profité de l'occasion pour réagir à l'actualité politique nationale.

**Soutien à Diomaye Faye et critiques de l'APR**

Dans un contexte politique national, l'APR réaffirme son soutien au Président Bassirou Diomaye Faye pour sa victoire au premier tour des élections présidentielles.

Tout en lui souhaitant une réussite dans la satisfaction des demandes sociales du peuple sénégalais, le parti prend acte de la mise en place du gouvernement di-

rigé par le Premier Ministre Ousmane Sonko.

Cependant, l'APR souligne la nécessité pour le nouveau gouvernement de concrétiser ses promesses, notamment en matière de pouvoir d'achat, d'emploi des jeunes et de transparence dans les nominations aux postes de direction.

Le parti exhorte également le Président Bassirou Diomaye Faye à respecter le statut des magistrats, notamment en ce qui concerne l'inamovibilité du Premier Président de la Cour Suprême.

**Position critique de l'APR sur les décrets**

«L'APR rappelle à l'attention du Président Bassirou Diomaye Faye sur le fait qu'il ne peut inaugurer son magistère par une violation flagrante du statut des Magistrats suite au décret voulant rapporter la nomination du Premier Président de la Cour Suprême dans les règles de droit en Conseil supérieur de la Magistrature.

Nous exigeons le respect du principe de la continuité de



l'Etat et de celui de l'inamovibilité des Magistrats surtout en ce qui concerne le Président de la communauté judiciaire qu'est le Premier président de la Cour Suprême.»

**Appel à la vigilance et à l'unité**

Le Secrétariat Exécutif National (SEN) de l'APR ap-

pelle les Sénégalais à rester vigilants pour protéger les acquis réalisés depuis 2012, notamment dans le domaine du capital humain.

Il salue également la mobilisation exceptionnelle lors du départ du Président Macky Sall du Palais de la République, reconnaissant en lui un leader exemplaire et un bâtisseur exceptionnel.

Enfin, le SEN de l'APR encourage une évaluation exhaustive de l'élection présidentielle de 2024 afin de renforcer le parti et de consolider la solidarité avec ses partenaires de la coalition Bennoo Bokk Yaakaar. Il appelle tous les militants à rester unis et mobilisés pour le renforcement et le rayonnement du parti.

S. E.

**FIN DU RAMADAN 2024**

# La fête de l'Aid-el-fitr célébrée demain

**La fête de l'Aid-el-fitr marquant la fin du ramadan sera célébrée demain mercredi 10 avril 2024, a annoncé l'Union islamique du Bénin dans un message.**

Mercredi 10 avril 2024. C'est la date à laquelle sera célébrée au Bénin la fête de l'Aid-el-fitr qui marque la fin du mois de jeûne chez les musulmans. L'annonce de la date de la célébration a été faite, lundi 8 avril 2024, à travers un communiqué de l'Union islamique du Bénin (UIB), signé par son président l'imam Idrissou Lemanou Boukary.

« Il me revient avec honneur annoncer à tous musulmans béninois que l'Aïd-el-Fitr, la fête qui marque la rupture du jeûne du mois de Ramadan, aura lieu le mercredi 10 avril 2024 correspon-

dant donc au 1er Chawwal 1445 », a écrit le président dans un message à l'endroit de la communauté musulmane du Bénin.

Dans le message consulté par Banouto, le président l'Union islamique du Bénin indique que ce lundi 8 avril 2024 est l'avant-dernier jour du mois de ramadan et le mardi sera le 30e et dernier jour. La date du mercredi, explique-t-il, a été choisie après la confirmation de la non-effectivité de la vision de la lune et consultation des membres de l'Union islamique du Bénin.

Le président de l'UIB félicite les fidèles musulmans pour persévérance et dévotion et les appelle à répondre massivement à l'appel de l'Aïd-el-fitr mercredi 10 avril prochain.

D. C.





# ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES  
SALLES DE FÊTES**

**SALLES DE FÊTES**

**POUR VOS SÉJOURS  
ET REPOS À  
Porto-Novo**

*Venez  
ici*



**+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40**